

Mama Vision

N°05 Décembre 2013

Bulletin d'Information du Réseau des Femmes pour la défense des Droits et la Paix, RFDP

N° 11/05, Av. Fizi, Bukavu, RD Congo, E-mail: reseau@yaho.com.

Tél.: (+243) (0) 997835119, Site: www.rfdpkivu.org

Editorial



Veronique Barima,
Secrétaire exécutive

Qui ne dit mot consent, dit-on ! Une sagesse des Bashi (une des ethnies du sud Kivu) ajoute que ce n'est pas parce qu'une femme ne parle pas qu'elle n'a rien à dire. Parler, dire, semble préoccuper les faiseurs d'opinion. D'ailleurs, peut-on faire une opinion sans ouvrir la bouche ?

Ouvrir la bouche est un geste, un acte, une expression, donc un mouvement et qui dit mouvement, dit aussi effort qui lui-même fait allusion à une dépense d'énergie physique et mentale. Un mouvement est généralement dirigé, en d'autres mots, il a une direction, une trajectoire et un but à atteindre. Quand il s'agit de lancement de javelot par exemple, on peut évaluer le niveau de son effort par la distance parcourue par le javelot et qui se trouve entre le lanceur et son point de chute. Et chaque effort fourni pourrait présenter toujours de meilleurs résultats, c'est-à-dire vous approcher toujours du meilleur but. Quand l'on baisse l'effort, son javelot ne va pas loin et la distance entre le but et le point de lancement est réduite. Ce qui signifie évoluer en régressant, que l'on peut encore appeler évolution négative. Evolution négative parce que bien qu'il ait eu mouvement, l'on n'a pas progressé vers le but supérieur et en comparaison avec l'effort déjà réalisé auparavant, on a régressé. Cette régression peut s'observer en qualité et en quantité. Tout en encourageant les chercheurs dans différents domaines à analyser les causes de cette régression, l'on ne peut s'empêcher de constater que les acquis sont en train d'être perdus au risque de se retrouver au point de départ. Et comme on n'est pas seul sur le terrain de la compétition, bien que s'agissant d'un sport dit individuel dans notre exemple de lancement de javelot, la comparaison reste de mise entre les compétiteurs. On peut jeter le regard à côté de soi et apprécier les efforts et les résultats atteints par les autres. Cela devrait vous éviter l'autosatisfaction pour ne pas dormir sur vos lauriers après avoir fourni peu d'effort ; en même temps qu'il pourra vous servir d'émulation et vous inciter à fournir davantage d'effort et à réaliser davantage de performance. Cette analyse de la situation du lanceur de javelot peut s'appliquer sur la femme du sud Kivu en particulier et de la RDC en général dans son combat pour la jouissance des droits lui reconnus par les textes juridiques internationaux et nationaux. La participation de la femme congolaise dans la réalisation du contrat social (entendez la constitution votée par référendum en 2005) n'est pas spontanée alors qu'elle devrait l'être car chaque composante de la société congolaise est partie prenante et donc responsable de cette réalisation.

Connaissant les buts à atteindre en faveur des droits de la femme, et qui sont énoncés dans les articles 14, 15 et 16 de la constitution de la RDC, elle attend toujours de voir les dirigeants fixer avec ou sans sa participation des objectifs définis dans le temps ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à inscrire dans la perspective de ces buts.

Ce numéro de mama vision sortant à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de la femme saisit cette occasion pour ramener la réflexion sur la participation de la femme à la prise de décision et les facteurs favorisant mais aussi sur le sens de cette journée pour la femme congolaise vivant depuis bientôt vingt ans les affres des conflits, dont les vraies causes et vrais acteurs proches et lointains bien que connus et identifiés, les réponses et solutions elles sont toujours inadaptées. Un enjeu de taille qui devait mobiliser aussi et en priorité la femme congolaise de l'intérieur comme il mobilise déjà celle de la diaspora congolaise.

Faites vivre le 08 mars 2013 !



Manifestation des femmes du Burhale,
JIF 2012

Pour la protection et la
promotion des droits de la
femme, lisez et faites lire
le bulletin
d'informations
Mama Vision !

Pour nous aider !

Nom de la banque: B.C.D.C

Nom du compte: R.F.D.P.

Lieu: Av. PE Lumumba à Bukavu

N° de compte: 00170- 0361869-94/USD

170 -1052286- 84/USD

COOPEC IMARA

Nom du compte: R.F.D.P

Lieu: Bukavu

N° de compte: 220.432

Sommaire

Editorial.....	1
Peut-on commémorer autrement la journée internationale de la femme « JIF » édition 2013 ?.....	2
Les participants aux actions du RFDP s'expriment.....	3
La participation de la femme dans l'espace de prise des décisions : problème de volonté politique.....	4
La journée internationale de la Femme, parlons en !.....	6
Groupe de travail Women in Leadership, quid ?.....	9
Echos des C.A.P.....	10

Peut-on commémorer autrement la journée internationale de la femme « JIF » édition 2013 ?

Telle est la réflexion qu'a menée le Groupe de travail Women in Leadership des femmes et qui à travers une conférence de presse animée par Madame Venantie Bisimwa, a proposé une alternative

Ci-dessous le texte intégral de la conférence

Comment et pourquoi fêter autrement la JIF au sud Kivu et en RDC

Sommaire

- Sens de la Jif
- Dispositions légales justifiant la commémoration de la JIF
- La responsabilité de protéger les droits des femmes
- Brève évaluation de la commémoration de la JIF au sud Kivu et en RDC
- Comment redonner à la JIF son sens au sud Kivu en 2013?

I. Sens de la commémoration de la JIF: quelques repères historiques

La journée internationale de la Femme est un résultat d'un combat des femmes, notamment la protestation des femmes ouvrières à New York et la demande de la socialiste Clara leitkein en 1910, à l'occasion de la conférence des femmes socialistes tenue en 1910 à Copenhague.

L'année 1975 fut proclamée l'année de la femme suivie de la décennie de la femme. C'est seulement en 1977 que l'assemblée générale des NU avait adoptée la résolution 32/142 invitant chaque Etat à proclamer une journée des Nations Unies pour les droits des femmes et pour la paix, ceci en accord avec sa tradition et ses coutumes. Ainsi pour beaucoup de pays, cette journée a été fixée au 8 mars et les Nations Unies proposent à

l'occasion un thème qui peut être adapté par le pays.

Pourquoi protéger les droits d'un groupe, tels le groupe de femmes ?

Malgré l'énoncé de l'égalité des hommes et des femmes dans la DUDH et dans les textes postérieurs, les pratiques de la discrimination des femmes ont continué et continuent à ce jour à des degrés différents selon les sociétés. C'est pourquoi, les Nations unies ne cessent de concevoir des textes légaux et mettre en œuvre des mécanismes pour améliorer le statut de la femme. La promulgation de la CEDEF se justifie par ce souci là. Noter aussi l'objectif 3 de millénaire pour le développement qui demande aux états de réaliser d'ici 2015 l'égalité de sexe.

Notez aussi que dans tous les groupes discriminés (des enfants, des autochtones, des immigrés, des personnes vivant avec le VIH sida), la femme se trouve doublement discriminée

Proclamation des thèmes internationaux et nationaux: attirer l'attention sur la discrimination de la femme

En effet, la proclamation des thèmes à l'occasion de cette journée est à inscrire dans le souci d'attirer l'attention sur les différents problèmes liés à la discrimination de la femme. Vous pouvez lire ci-dessous les différents thèmes définis par les Nations Unies lors du 08 mars :

- 2013 : une promesse est une promesse : il est temps de passer à l'action pour mettre fin aux violences à l'égard des femmes

- 2012 : Autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et la faim

- 2011: L'égalité d'accès à l'éducation,

à la formation, aux sciences et aux technologies : vers un travail décent pour les femmes

- 2010: Égalité des droits, égalité des chances: progrès pour tous

- 2009: Les femmes et les hommes unis pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles

- 2008: Investir dans les femmes et les filles

- 2007: fin de l'impunité pour la violence contre les femmes et les filles

- 2006: Les femmes dans la prise de décision

- 2005: égalité entre les sexes au-delà de 2005: bâtir un avenir plus sûr

- 2004: Les femmes et le VIH / SIDA

- 2003: égalité entre les sexes et les Objectifs du Millénaire pour le développement

- 2002: Afghan Women Today: réalités et perspectives

- 2001: Les femmes et la paix: Femmes Gestion des conflits

- 2000: Les femmes unies pour la paix.

Suite à la page 11

Pour la protection et la promotion des droits de la femme, lisez et faites lire le bulletin d'informations Mama Vision !

TEMOIGNAGE

Les participants aux actions du RFDP s'expriment

Madame Joséphine M'KANYWESI de Mulamba localité de Kalirine, Femme de Jérôme NTAKABOLO et mère de dix enfants dont six seulement en vie, est membre de l'un de ces CAP. Elle s'exprime quant à ce.

L'adhésion dans le CAP m'a instruit de plusieurs manières et à plusieurs niveaux : « lire et écrire, informations aux droits, gestion et générations des bénéfices ». Affirme-t-elle.

L'alphabetisation m'a apprise à lire et à écrire. En effet, c'est une grande fierté de correspondre sans intermédiaire. Je lis et rédige mes lettres. Cet atout me donne encore plus de valeur et d'autonomie dans la mesure où il m'humanise. Au fait quand j'ai déposé ma lettre lors du retrait de mon certificat d'alphabetisée à SHIRIKISHA, je me sentais beaucoup plus humain. Et maintenant je me sens en mesure de rendre et d'assurer certaines responsabilités grâce à cette nouvelle capacité acquise.

L'éducation aux droits m'a révélée mes droits, comment les réclamer et auprès de qui. En effet, nous avons beaucoup souffert des différentes taxes imposées dans le marché, de la discrimination et bien d'autres formes d'injustices.

Avant l'éducation aux droits, nous payions des taxes illégales sans se poser trop de questions, les femmes ne participaient pas à l'inscription de l'enfant à l'état civil. Aujourd'hui nous nous rassurons que l'argent demandé est légal, que notre présence à l'état civil est effective et considérée, que nous nous exprimons en public quand il le faut et au moment opportun. Dans le cas contraire, notre réaction est imminente et produit des résultats

attendus dans la plus part de cas.

L'illustration de cette affirmation se retrouve dans cette expérience personnelle : « Dans le marché où je passe un moment considérable de mes journées, nous avons payé l'argent pour la construction des installations sanitaires. Cependant, aucun édifice n'a jamais été érigé. Tout le monde se débarrasse dans la brousse environnante avec toutes les conséquences d'atteinte à la pudeur, des vecteurs des maladies etc. Il est reconnu que si l'on est attrapé dans une telle infraction, une somme d'argent doit être payée aux agents de l'hygiène sous peine d'emprisonnement. Un jour je suis attrapé en flagrant délit entraîné de satisfaire mon besoin et l'agent de santé m'arrête. Il m'exige une somme d'argent pour m'éviter l'emprisonnement.

Me rappelant de tout ce que j'ai appris lors de l'alphabetisation et d'autres séances d'éducation aux droits, je lui ai demandé de me renseigner de l'existence dans les alentours des installations sanitaires sinon je ne bougerai pas ni paierai aucune amende. Devant un fait accompli, il s'en alla »

Nous avons, au fait, initié une pratique aussi bien au marché que dans nos milieux respectifs de ne jamais abandonner une amie arrêtée arbitrairement. Il arrive que nous l'accompagnions jusqu'auprès de l'autorité compétente pour prouver son innocence et nous rassurer que cela a été pris en compte. Cette audace, nous le devons aux enseignements du R.F.D.P. via les Comités d'Alerte pour la Paix (CAP).

La mutuelle de solidarité (MUSO) : Le CAP ne s'est pas arrêté à l'alphabetisation, à l'éducation aux droits; il est allé jusqu'à nous apprendre comment générer des revenus en vue de notre autonomisation. La mutuelle de solidarité a été mise sur pied

pour cette fin. Nous avons appris à faire avec le peu d'argent à notre disposition une contribution de 1000 Francs Congolais par personne. Nous sommes à dix personnes dans notre groupe de Muso ce qui nous fait 20000 FC les deux semaines. Nous gardons cet argent dans deux caisses différentes; la caisse verte pour le financement de nos membres, et une caisse rouge pour soutenir nos membres en cas des maladies.

La caisse verte qui sert d'investissement, me permet de me payer des habits, de payer des frais scolaires à mes enfants et de faire un peu d'élevage. Parlant de l'élevage, mes cochons ont déjà mis bas plus de deux fois et cela élève mon économie.

La MUSO m'a permis d'améliorer la production champêtre avec l'usage de l'engrais. En effet, nous avons été initié à la création des compostes. C'est avec la MUSO que j'ai appris à cultiver les choux-fleurs, les aubergines et d'autres sortes de légumes etc. J'ai même l'habitude d'utiliser l'engrais pour planter les maniocs, les patates douces, les arbres etc. Bref, un changement considérable est remarquable dans ma vie depuis que j'ai goûté au fruit du R.F.D.P. via le CAP.

Certes, rien ne m'est donné en nature ou en argent mais la connaissance gagnée me permet de me procurer ce dont j'ai besoin; ce qui est une grande réussite. Mon plus grand souhait est de voir plus de personnes puisées à cette même source.



Dossier

La participation de la femme dans l'espace de prise des décisions : problème de volonté politique

L'arsenal des standards internationaux et des dispositions légales nationales existantes et qui prônent la participation des femmes aux instances de prise de décision contraste avec le constat de leur faible représentativité dans ces instances tant au niveau national, régional qu'international.

Connaître les droits des femmes est une chose, les appliquer pour que les femmes en jouissent, c'est ça le défi national et international car il implique une relecture des rapports entre les minorités et les majorités quelles qu'elles soient.

Entre les hommes et les femmes, les citadins et les villageois, les dirigeants et les administrés, les pays développés et les pays sous développés, etc. Ce sont là les minorités et majorités basées sur les rapports de pouvoir.

La première violence dont souffre la femme et qui est source de toutes les autres formes de violence à son égard est liée à sa discrimination. A l'article premier de la Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF), l'expression « discrimination à l'égard de la femme » vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

Cette discrimination engendre comme conséquence un ordre social qui place l'homme dans une position supérieure à celle de la femme. L'ordre social qui veut que les hommes aient le pouvoir de décider sur tout et les femmes de subir leurs décisions, cet ordre qui veut que les hommes contrôlent tout et surtout les ressources au détriment des femmes, un ordre qui veut que les femmes soient écartées des décisions qui

concernent la vie de la communauté, donc leur vie.

Il est important de signaler ici que les lois et les faits traduisent et sont à situer dans un contexte ou mieux dans un ordre social institué par le détenteur du pouvoir, en l'occurrence l'homme.

Pour maintenir sa suprématie, l'homme a mis en place des mécanismes d'exploitation de la femme, notamment la division sexuelle du travail, le contrôle du corps de la femme, etc... Ce qui lui a permis et lui permet encore d'exploiter à sa guise la femme. Aujourd'hui, tout le monde homme et femme devient victime du système car de dernier ne favorise ni le développement ni la paix.

Le mot « exploitation » dans la définition du dictionnaire Larousse signifie l'action de mettre en valeur, encore comme action d'abuser à son profit. Le dictionnaire parle d'une définition qu'elle appelle marxiste qui évoque le concept exploitation de l'homme par l'homme en le définissant comme le fait de tirer un profit ou plus value du travail des autres hommes ?

Cette définition laisse voir que l'exploitation pose un problème des relations entre les individus où il existe d'un côté l'exploiteur ou les exploités et de l'autre côté des exploités.

Le même dictionnaire Larousse définit l'exploiteur comme une personne qui tire un profit abusif d'une situation ou d'une personne.

Il se dégage de ces définitions que l'exploitation fait allusion aux rapports entre individus ou groupes d'individus, d'un côté et de l'autre aux relations entre ces individus et groupes d'individus à l'occasion du travail ou de la production des biens et des services.

Il y a d'un côté la personne qui travaille et de l'autre côté une autre personne qui profite du travail de la première.

La question qui se dégage est celle de savoir qu'est ce qui donne à l'exploiteur ou à la personne qui exploite cette capacité ou ce pouvoir d'exploiter

l'autre ?

Cette capacité à exploiter vient des relations du pouvoir, pouvoir entendu comme capacité de prendre des décisions et même de les imposer.

Ne peut exploiter l'autre, avons-nous dit que la personne qui détient le pouvoir sur l'autre, la personne qui a la capacité de décider sur autrui. Le pouvoir de décider lui-même étant conféré par le statut social qui lui-même est déterminé par plusieurs facteurs parmi lesquels le niveau de revenu, l'état matrimonial, l'âge, la force, etc. Se plaçant sur le plan des relations internationales, ce qui explique aujourd'hui l'imposition des politiques et des décisions du nord sur le sud, c'est le niveau élevé de son économie et sa puissance militaire.

Sur le plan national, nous pouvons toutes et tous contribuer à élever la position sociale de la femme et sa participation à la prise de décision en usant des stratégies ci après :

- favoriser la scolarisation et la scolarité des filles et les encourager à embrasser toutes les disciplines selon leurs capacités,

- favoriser l'alphabétisation des filles et des femmes qui n'ont pas pu bénéficier de l'enseignement formel,
- aider les femmes et les filles à améliorer leurs revenus en leur donnant des informations sur comment augmenter leurs productions agricoles, artisanales et autres et en finançant leurs activités,
- appuyer l'apprentissage par des femmes et filles, de nouveaux métiers productifs
- soutenir les voyages des filles pour raison d'étude ou de tourisme guide et ceux des femmes rurales et autres entrepreneurs dans différents domaines pour échanges d'expériences.

Dossier

- Aider les filles et les femmes à développer une certaine confiance en elle-même, notamment par le développement de leur physique, à l'aide de la pratique du sport. Ce même sport peut aider celles qui s'y adonnent et qui ont des talents, à gagner leur vie.
- Lire régulièrement à l'intention du public en usant des medias de masse les dispositions de certains textes juridiques qui protègent les droits des femmes, notamment la cedef, la résolution 1325 du CS des NU sur les femmes,

la sécurité et la paix et notre constitution.

- Intégrer dans les prédications à l'église et dans les enseignements religieux les violences sexuelles et basées sur le genre comme une expression de manque d'amour, une violation des dix commandements de Dieu
- Mettre en place des mécanismes de soutien des femmes déjà au pouvoir à travers leurs plates formes politiques;

En agissant de cette façon, nous

aurons investi dans la fille et la femme, et nous placerons en droite ligne de la réalisation de la parité homme- femme, tel que nous le proclamons dans les différents thèmes de journées internationales de la femme chaque année.

Aussi, ayons ces stratégies en tête pour exiger du pouvoir public d'investir dans la fille et la femme rurale. Car « ce qui est progrès pour les femmes est un progrès pour tous »



Muso(Mutuelle de solidarité) de Buhanga, un modèle de participation des femmes à la gestion.

La journée internationale de la Femme, parlons en !

Tout au long de chaque année civile, il y'a des journées qui sont déclarées journées Internationales par la communauté internationale. En rapport avec les besoins spécifiques de la femme, nous pouvons relever ces quelques journées et qui sont consacrées aux thèmes ci-après :

- le 6 février : Journée internationale contre les mutilations génitales féminines;
- le 4 mars : Journée internationale contre l'exploitation sexuelle;
- le 08 mars : journée internationale de la femme
- le 12 mai : Journée internationale de l'infirmière;
- le 15 mai : Journée internationale des familles;
- le 01 juin : journée internationale de l'enfant;
- 11 octobre : journée internationale des filles;
- le 15 octobre : Journée mondiale de la femme rurale;
- le 20 novembre ; journée mondiale de l'enfance
- le 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- le 10 décembre : journée des droits de l'homme

En RDC en général et au sud Kivu en particulier, un cachet spécial est donné à la journée du 8 mars et dans une moindre mesure au 15 octobre. A ces occasions, les autorités situées à chaque niveau de décision en profitent pour adresser à travers les média un message à leur groupe cible et à l'ensemble de la population.

Il convient de savoir qu'au Sud/Kivu et plus particulièrement dans la ville de Bukavu, la JIF a une histoire. Avant 1993, la JIF était limitée au seul discours prononcé par la responsable de la division de la condition féminine aujourd'hui division genre, famille et enfant. C'est en 1993, sous la houlette de quelques organisations des femmes (AFECF, Centre Olame et CCFOB) que la JIF à Bukavu était sortie de l'ombre. Les organisations des femmes avaient à l'occasion défini leurs thèmes de réflexion ainsi que des messages mettant en avant les revendications de

chaque couche des femmes participantes. Ainsi on pouvait lire des messages des femmes ménagères, des femmes intellectuelles, des étudiantes, des femmes commerçantes, des agricultrices, etc.

Pour besoin de sensibilisation du public sur cette journée, un grand défilé a été organisé, montrant à l'occasion la force numérique des femmes. La JIF avait alors pour la première fois connue une grande mobilisation des femmes issues de toutes les couches sociales et professionnelles, venues de toutes les communes et périphérie de la ville de Bukavu. Munies des banderoles et calicots sur lesquels figuraient des messages de revendications de leurs droits, ces femmes avaient arpenté l'avenue PE Lumumba, à partir de la Sonas jusqu'à la place des martyrs devant le bureau du gouvernement, lieu de chute de ladite marche. A ce lieu, elles ont prononcé des discours qui avaient comme point commun l'information sur les droits des femmes et l'importance de les revendiquer.

Depuis cette année 1993, c'est la réédition de ce rituel de défilé. Au fil de temps, ce rituel perd de sa substance pour ne devenir qu'une marche de réjouissance, négligeant son sens premier, celui d'espace d'interpellation de détenteurs du pouvoir sur la condition des femmes congolaises et celui de revendication de plus de droits. Si en 1993, aucune autorité tant nationale qu'internationale, à part la chef de division de la condition féminine, ne s'était intéressé à l'événement ; au fil des années, les autorités à différents niveaux s'y impliquent et y jouent le rôle moteur ; ce qui remet les femmes à leur remorque.

Ainsi depuis un certain temps on pouvait voir la division du genre prendre l'initiative d'organiser la journée. Le défilé devient alors un moment important parce qu'il permet au pouvoir et aux partis politiques de bénéficier de la mobilisation des femmes pour atteindre leurs objectifs électoralistes. Et heureux le parti qui peut contribuer à leur habillage car il sera le plus visible. La dispute pour l'accès au pagné « donné gracieusement » par le gouvernement à travers le ministère de genre, famille et enfant dame le pion à la revendication des

droits des femmes. L'autorité se présente alors comme pourvoyeur des pagnes et autres cadeaux et sans surprise, la seule qui a droit à la parole ou mieux à orienter la parole.

Rien d'étonnant alors que déjà le lendemain de la journée, tout est classé comme si de rien n'était, thèmes, discours et résolutions de différents ateliers. On attend la définition du nouveau thème l'année suivante et les prochaines manifestations et ainsi de suite.

08 mars 2013 : «Une promesse est une promesse: Il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes». Tel est le thème proclamé cette année par les Nations Unies et que le gouvernement congolais a relayé en ces termes : « Ensemble contre la guerre et les violences à l'égard des femmes et des filles en consolidant la paix et la justice en RDC ».

Voici là l'occasion pour évaluer les interventions de différents acteurs dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, leur pertinence et leurs limites, une occasion d'analyser le sens de la prévention ainsi que les conditions à remplir pour parler de la prévention des violences basées sur le genre.

Rappelez vous que la Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée en 1995 à Beijing, a souligné que la pleine participation des femmes dans le processus de prise de décisions est indispensable à la prévention et à la résolution des conflits et au maintien de la paix et de la sécurité, deux facteurs nécessaires pour prévenir aussi les violences sexuelles et basées sur le genre.

Aussi, la résolution 1325 du Conseil de sécurité voté le 31 octobre 2000 a fixé le cadre directeur des actions et des politiques de l'ONU relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. « Pourtant, s'il est vrai que la résolution a contribué à sensibiliser les institutions, les États membres de l'ONU et les groupes de la société civile à cette question, force est de constater que les réalisations dans ce domaine sont rares, souligne un récent rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité »

Evénement

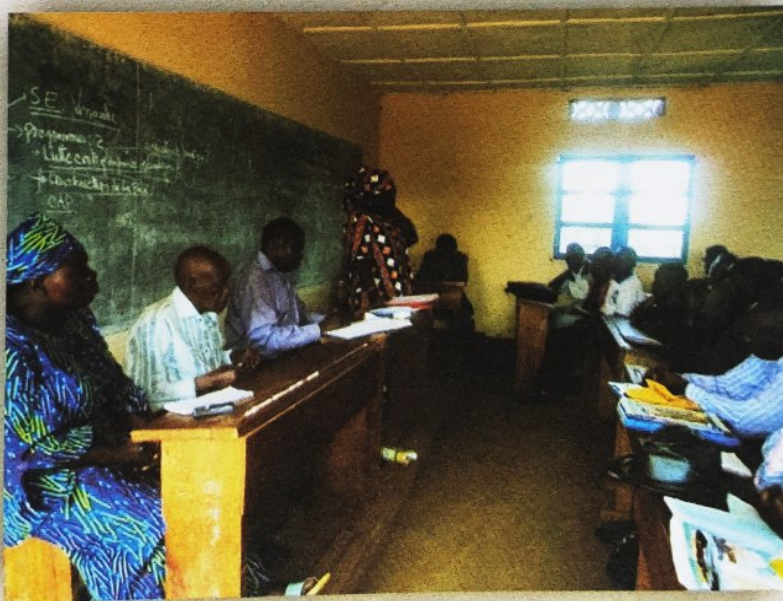
Les thèmes ci-dessous définis pour les uns par le gouvernement national et pour d'autres par les organisations et traduisant les besoins profonds des populations témoignent de cette sensibilisation:

- 1999 : Trop c'est trop : non à la guerre, à quand la fin de la guerre en RDC ? »;
- 2000 : Journée de la femme sans femme à Bukavu »
- 2001 : Femme, partenaire pour la paix en RD Congo »
- 2002 : Intégration du genre dans le dialogue inter congolais »;
- 2004 : Halte aux violences faites à la femme et à la jeune fille »;
- 2005 : Femme, sécurité, justice et élection »;
- 2006 : La participation de la femme dans la prise des décisions par les élections »;
- 2007 : Mettre fin à la violence faite à la femme par l'exigence de l'application de la loi »;
- 2008 : Investir pour l'autonomisation des femmes et des filles »;
- 2010 : Progrès pour tous par la parité homme-femme dans un Congo cinquantenaire »;
- 2011 : Egal accès des hommes et des

femmes, des garçons et des filles à la formation, égal accès aux mêmes opportunités pour un Congo paritaire.

- 2012 : « Investissons dans les femmes rurales à la base pour garantir la réduction de la pauvreté, la paix et la modernité en RDC » ; « Autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et la faim, le développement et les défis actuels »

- 2013 : Ensemble contre la guerre et les violences à l'égard des femmes et des filles en consolidant la paix et le justice en RDC



Session de formation à Kaniola avec les leaders sociaux sur les techniques de plaidoyer en matière des droits des femmes.

Evenement

Les thèmes ci-dessous définis pour les uns par le gouvernement national et pour d'autres par les organisations et traduisant les besoins profonds des populations témoignent de cette sensibilisation:

- 1999 : Trop c'est trop : non à la guerre, à quand la fin de la guerre en RDC? »;
- 2000 : Journée de la femme sans femme à Bukavu »
- 2001 : Femme, partenaire pour la paix en RD Congo »
- 2002 : Intégration du genre dans le dialogue inter congolais »;

- 2004 : Halte aux violences faites à la femme et à la jeune fille »;
- 2005 : Femme, sécurité, justice et élection »;
- 2006 : La participation de la femme dans la prise des décisions par les élections »;
- 2007 : Mettre fin à la violence faite à la femme par l'exigence de l'application de la loi »;
- 2008 : Investir pour l'autonomisation des femmes et des filles »;
- 2010 : Progrès pour tous par la parité homme-femme dans un Congo cinquantenaire »;
- 2011 : Egal accès des hommes et des

femmes, des garçons et des filles à la formation, égal accès aux mêmes opportunités pour un Congo paritaire.

- 2012 : « Investissons dans les femmes rurales à la base pour garantir la réduction de la pauvreté, la paix et la modernité en RDC » ; « Autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et la faim, le développement et les défis actuels »
- 2013 : Ensemble contre la guerre et les violences à l'égard des femmes et des filles en consolidant la paix et le justice en RDC



Session de formation à Kaniola avec les leaders sociaux sur les techniques de plaidoyer en matière des droits des femmes.

Dossier

Centre de documentation Henri Simonart au service du public de Walungu et environs



Professeur Émérite Henri Simonart du Centre de L' UCL en Belgique

Centre Henri Simonart, un espace d'information et de formation

Le Centre de documentation Henri Simonart est un lieu privilégié de travail, d'échange, de la recherche scientifique et de la promotion des droits de l'homme.

Par les services offerts par le centre de documentation Henri Simonart, ce dernier contribue au désenclavement intellectuel des habitants de Walungu. Les conférences qui sont organisées régulièrement par le centre s'inscrivent dans cette préoccupation. Le centre fait recours à des experts de différents domaines pour éclairer l'élite de Walungu et toute sa population en général sur les questions d'intérêt local, national et international.

En date du 20 Novembre 2012, s'est tenue au sein du CHS une conférence qui avait comme thème : **Droits des réfugiés et des déplacés internes**. Cette conférence était animée par Monsieur Luc Lebœuf, assistant à l'Université Catholique de Louvain en Belgique. Dans son speech, l'orateur a montré **qui peut être appelé**

Services offerts : - secrétariat public : photocopie, saisie texte et internet

- informations à la télévision
- Projection des films éducatifs et des événements nationaux et Internationaux (par exemple des matches de football, élection du président des états Unis)
- Organisation des conférences débat
- Consultation des livres

réfugié. Il a dit qu'il s'agit de toute personne qui fuyant un danger, traverse la frontière de son pays et entre dans un autre pays.

Cinq conditions doivent être réalisées pour être appelé Réfugié :

1. Etre en dehors de son pays : ceci veut dire que les droits des réfugiés ne s'appliquent pas aux déplacés internes,
 2. Etre habité par une forte crainte d'être exécuté s'il retourne dans son pays
 3. Etre habité par une forte crainte de violation des droits de l'homme.
- Exemple : une femme qui présenterait comme argument de non retour dans sa patrie la crainte de subir des violences sexuelles

4. Existence de la possibilité d'une certaine ségrégation ethnique

5. incapacité de l'Etat d'origine de protéger le concerné.

En bref, peut obtenir un statut de réfugié toute personne qui fuit un danger et traverse une frontière. Cependant un criminel n'a pas droit à un statut de réfugié.

Une autre conférence débat a été animée au centre Henri Simonart en

date du 26 janvier 2013 par Monsieur Kasereka Bishikwabo, maitre en aménagement du territoire et conservateur des parcs. La conférence portait sur « l'importance des villes dans le développement de nos provinces et notre pays » et est à inscrire dans la contribution au débat actuel en RDC et dans la province entre pro et contre la transformation de certaines agglomérations en villes. Après avoir donné la définition étymologique et celle institutionnelle d'une ville ainsi que de l'urbanisation, il a montré les liens entre le taux d'urbanisation et l'indice de développement humain et la proportion des riches/pauvres. Après avoir exposé sur les trois fonctions essentielles d'une ville, il s'est étalé sur les préalables pour qu'une ville joue efficacement ses différents rôles. Signalons que les agglomérations de kavumu et Mugogo avaient servi des cas d'étude pour démontrer la thèse de l'importance des agglomérations sur le revenu et le développement humain.

Groupe de travail Women in Leadership, quid ?

Dans le but de renforcer les liens et les connaissances des organisations œuvrant dans le domaine de la promotion de la femme, International Medical Corps et ses partenaires ont décidé de créer depuis novembre 2012 un groupe de travail. Cet espace de rencontre va contribuer à se renforcer mutuellement entre acteurs.

En bref, le groupe de travail Women in Leadership vise à améliorer et promouvoir la qualité de travail des organisations et des personnalités qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits des femmes, par :

- Le partage et la production d'outils et d'autres matériels de sensibilisation
- L'harmonisation des approches de Vulgarisation
- Des actions en synergie entre organisations œuvrant sur le leadership des femmes pour renforcer le plaidoyer, notamment à l'occasion des journées internationales
- L'identification des intervenants, à l'aide d'une cartographie en vue de favoriser les références et contre références, quant à la réponse.
- La mise en lumière des organisations et personnalités féminines, par exemple en organisant des journées women leadership
- Le partage d'informations

Les membres sont des Organisations nationales et internationales qui travaillent sur le leadership et qui veulent s'impliquer ; y sont invités aussi les services étatiques concernés telle la division de la jeunesse ; du genre, de la famille et de l'enfant ; de la police de protection de l'enfant et de lutte contre les violences faites à la femme,...

Les rencontres ont lieu chaque deuxième vendredi du mois. Si ça tombe un jour férié on a tient le jour avant et elles ont lieu dans les locaux de l'une des organisations à tour de rôle.

Pour le moment, les répondants pour le groupe sont IMC et RFDP.



*Pour la protection et la
promotion des droits de la
femme, lisez et faites lire
le bulletin
d'informations
Mama Vision !*

ECHO DES C.A.P.

Dans le cadre de son programme de construction de la paix et de leadership, le R.F.D.P. a initié, à la base, une structure dénommée « Comité d'Alerte pour la Paix », CAP en sigle. A travers cette structure, le R.F.D.P. accompagne les femmes leaders à la base dans la construction de la paix et dans le renforcement de leurs capacités en leadership, pour une meilleure participation à la gestion de leur famille et communauté ainsi qu'à la construction de la paix.

Le présent article nous présente succinctement la vie de ces Comités d'Alerte pour la Paix au cours de l'année 2012 tel que rapportée par la responsable.

I. MUZINZI

La vie du CAP Muzinzi, dans le groupement de Mulamba en territoire de Walungu s'articule sur six points :

1. La sécurité : il s'est remarqué, dans notre milieu, des cas de vol des vaches, chèvres, cochons, poules, etc.
2. Situation psychosociale : nous avons constaté des violences faites aux femmes, des femmes accusées de sorcellerie, des femmes rejetées suite au fait qu'elles sont atteintes des maladies sexuellement transmissibles.
3. Activités du CAP : entre autres activités entreprises, nous avons l'agriculture (nous disposons d'un champ communautaire), l'alphabétisation, la Mutuelle de Solidarité (MUSO). Parmi les dossiers en justice, certains sont finis comme celui de CENTWALI, M'MUGAMIKA, M'BUCUMU, M'MWEZE ; d'autres sont encore en cours dont celui de M'BALEMBA. Nous, en collaboration avec les chefs des villages et des églises, avons sensibilisé sur les Violences Basées sur le Genre (VBG)
4. Difficultés rencontrées : nous ne disposons pas de bureau, pas de semence de soja ni de bouture améliorée, pour les manioc.

5. Suggestions : formation des leaders des CAP sur la vulgarisation des lois, octroyer des crédits aux membres du CAP afin de dynamiser leurs activités.

6. Succès : nos membres ont atteint une certaine autonomie.

II. NYAMARHEGE

Nyamarhege est une localité du groupement de Kaniola en territoire de Walungu ; Il connaît un problème de résistance des chefs locaux à nos activités. Ces derniers nous contredisent pendant la sensibilisation et, d'avantage, interdisent aux gens de participer à nos activités.

III. BUDODO

Budodo, un sous groupement de kaniola en territoire de Walungu présente le cas d'une femme mère de 10 enfants dont deux seulement sont en vie. Cette dernière avait contracté un mariage légal et a mis au monde neuf de ses enfants sur le toit marital bien que le neuvième soit venu quand elle vivait déjà dans une paillotte. A la neuvième naissance, son mari prit une deuxième femme. Elle vécut sous la paillotte avant de rentrer chez ses parents. Un mois avec ses parents, elle fut ramenée chez son mari pour concevoir une dixième grossesse. Huit mois durant, elle vivait difficilement avec cet homme avant qu'elle ne retourne chez ses parents pour la deuxième fois où elle mettra au monde son enfant. Sur demande de son mari, son papa contracta une dette de 75\$ pour le frais de maternité qu'il n'a jamais payé. Le cas fut transmis à la justice où le processus n'évolue pas ; probablement à cause de la corruption.

IV. CAGALA

Comme les autres comités d'alerte,

CAGALA, une localité du groupement de Kaniola en territoire de Walungu attire l'attention sur certaines réalités. Le CAP de cagala s'organise en trois groupes dont RHUSEZANYE, RHUGWASANYE I et RHUGWASANYE II. Le sérieux problème que nous connaissons est la mésentente entre le chef de groupement de Kaniola et quelques chefs locaux. Et ensuite avec les jeunes qui estiment que le chef livre des fausses informations les concernant aux autorités soit disant qu'ils renforcent le chef de guerre dit FOKAMAIAK.

A ceci s'ajoute, le 29/01/2012 le cas de MUSHAGALUSA BAKENGA âgé de 20 ans qui a violé BUSIME, une fille âgée de 10 ans.

A Walungu, BASHUSHANA Patrick, âgé de 22 ans viole Bul Cim.

Le 2/02/2012, la dépouille mortelle de NTACOBASIMA Divine fut retrouvée au bord de la rivière Kigene Nshesha. Elle était la fille de CINESHA et de M'CIBANVUNYA de la localité de Makwale à Walungu centre.

Le Mercredi 8/2/2012, 35 interahamwe furent rapatriés au Rwanda ; il faut signaler qu'il y a ceux qui rentrent frauduleusement chez eux à pied.



DOSSIER

Suite de la page 2

- 1999: monde exempt de violence contre les femmes
- 1998: Les femmes et les droits de l'homme
- 1997: Les femmes à la table de la Paix
- 1996: Célébrer le passé, la planification pour l'avenir
- 1975: JIF célébrée par les Nations Unies

Standards clés de référence pour les droits des femmes: la CEDEF et la constitution

Tous les défenseurs des droits des femmes et pour plus de considération pour elles peuvent s'appuyer sur la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme qui apparaît comme un standard international clé en rapport avec les droits des femmes. La CEDEF met l'accent sur l'élimination de la discrimination de la femme dans tous les domaines de la vie, en insistant sur le traitement égalitaire entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles, sur les mêmes opportunités (égalité de chance) qui doivent être accordées aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles. Cfr articles 14, 15, 16 de la cedef

Sur le plan interne, la constitution doit être évoquée. Cfr ses articles 14 et 15

Mais nous tenons à souligner avec force qu'il n'y a pas des droits égaux sans les mêmes opportunités

Mêmes opportunités = égalité de chance

- Droit à la vie < mortalité maternelle.

Il est impensable de prêcher le droit égal à la vie tant que la maternité restera un risque énorme pour la femme congolaise.

- Droit à l'éducation < surcharge par les tâches domestiques et

champêtres. La surcharge de la femme demeure un vrai frein à la scolarisation de la fille, surtout dans les milieux ruraux, mettant cette dernière dans des conditions de fatigue après l'école et lui laissant peu de temps pour s'adonner à ses leçons.

- Droit de participer à la gestion de la chose publique < faible accès et contrôle des ressources. L'accès à la gestion de la communauté exige que l'on jouisse et que l'on décide sur les ressources économiques de la famille, de la communauté mais aussi celles politiques (de représentation) et aussi temporelles. Si la fille et la femme ne peuvent pas contrôler leur temps, les finances et l'économie de la famille et de la communauté, comment peuvent-elles par exemple se



faire élire pour représenter les intérêts de leur communauté dans une institution publique ? Encore faut-il souligner que cette qualité de représentante demeure par elle difficile à obtenir.

I. La responsabilité de protéger

les droits des femmes

A qui incombe cette responsabilité de protéger les droits des femmes ?

1. Etat congolais

La responsabilité de l'état congolais se dégage à partir de son rôle régalien de protéger les populations et leurs biens. De façon spécifique, cette responsabilité est bien énoncée dans les articles 14, 15 et 16 de la constitution pour ce qui est de la protection des femmes. D'où la double redevabilité des représentants du pouvoir public :

- En rapport avec le contrat social traduit par la constitution adoptée après referendum de 2005
- en rapport avec les engagements internationaux

2. Aux Nations Unies

Cette responsabilité se dégage clairement dans la motivation même de la création de cette institution : Garant de la paix et de la sécurité dans le monde: -cfr préambule de la charte des Nations Unies et statut de la cour internationale de Justice et l'article 1 sur les buts des Nations Unies Les Nations Unies ont défini la violence comme tout comportement, toute attitude causant ou pouvant causer à la femme un préjudice physique, psychologique et ou sexuel ou la menace de ces actes. Entretemps, elles entretiennent des conditions qui exposent les femmes à des violences en RDC, en adressant les conséquences des guerres en RDC tout en contournant les vraies causes, qui sont en rapport avec l'accès aux ressources naturelles de la RDC par une coopération responsable et non par anarchie que favorise la situation d'instabilité engendrée par des conflits

Suite à la page 12

DOSSIER

Suite de la page 11

Des comportements observables dans le chef des Nations Unies et susceptibles d'exposer la femme congolaise à des violences

- Reconnaissance seulement une année après le 02 août 1998 de la présence des troupes d'agression rwandaises, ougandaises et burundaises sur le sol de la RDC
- Mandat mitigé de la Monuc/Monusco sur la protection des civils congolais
- Signature ce 24 février 2013 d'un accord de paix de plus sur la RDC et dans la région hypothéquant la souveraineté et l'intégrité de la RDC, sans aucun engagement de la part des pays reconnus agresseurs de démocratiser leur espace politique pour mettre fin à la présence des groupes armés étrangers, présence favorisant des violences sur les populations civiles, dont les violences sexuelles. Un accord avec des répercussions sur la vie des congolais présents et à venir mais non discuté au préalable par le parlement congolais.

II. Le rituel de la célébration de la JIF depuis 1993

La Conception et l'imposition depuis 1993 au sud Kivu d'un rituel de commémoration de la JIF: journées de réflexion sur les conditions de femmes, défilés, démonstrations de réalisations et capacités des femmes,... sont à inscrire à l'actif des organisations féminines de la province du sud Kivu.

La commémoration de cette journée a donné lieu à quelques effets ci après :

- Effets économiques de ce rituel: gain dans le secteur de l'habillement, du transport, de la restauration et de la boisson,... En effet, ce jour, les femmes des provinces de la RDC en général et celles du sud Kivu en particulier se mettent dans leurs beaux pagnes pour aller manifester. Ces pagnes sont achetés pour la majorité des femmes par elles mêmes en groupe ou individuellement. Nous observons aussi par la même occasion que le gouvernement par le canal de son ministère national de genre, famille et enfant commande des pagnes qu'il distribue alors aux groupes de femmes des services étatiques et de la famille politique au pouvoir. Les entreprises privées saisissent aussi cette occasion pour faire leur visibilité en habillant leurs agents féminins. Si la démarche de ces dernières peut être encouragée, celle du gouvernement ne le peut pas car il dépense l'argent de tous les congolais pour habiller un petit groupe déjà plus nanti que celui qui ne peut accéder à ces pagnes et qui habite les entités reculées de nos provinces.

- Effet politique: détournement de la mobilisation des femmes de ses intérêts stratégiques, inversement des rôles des représentants de l'Etat comme détenteurs du pouvoir de réaliser les droits et les groupes des femmes revendicateurs des droits. Quand le ministère de genre pilote la journée de la femme, il remorque les organisations des femmes et les mettent dans la position difficile de pouvoir évaluer l'action du gouvernement en rapport avec les conditions des femmes et les promesses énoncées dans les thèmes nationaux et internationaux d'une part et de revendiquer plus de droits de l'autre.

Redonner l'intérêt à notre rituel

Cela revient à célébrer la journée internationale de la femme en lui restituant son vrai sens traduit dans ces trois fonctions :

La JIF = journée d'évaluation des avancées réalisées par le pouvoir national et international en rapport avec leurs engagements respectifs

La Jif = journée de revendication de plus des droits pour les femmes et pour leur communauté locale, nationale et mondiale

La Jif = occasion d'expression des libertés fondamentales de l'individu femme

Toutes les manifestations organisées par les femmes à l'occasion de cette journée doivent faire transparaître ces trois fonctions pour ne pas se détourner de l'objectif.

III. 08 mars 2013, quelles actions ?

- ❖ Se doter d'une tribune d'expression partout dans nos entités
 - Inviter les autorités nationales de l'entité et le représentant du pouvoir international résident dans l'entité, entendez le représentant de la Monusco.
 - Présenter les plaintes et doléances des femmes selon les couches
 - Évaluer l'action des autorités selon leur niveau en rapport avec la réalisation des thèmes passés
 - Évaluer les promesses des autorités nationales et internationales
 - Écouter les bilans des représentants des pouvoirs national et international
- ❖ Présenter et valoriser les réalisations des femmes dans tous les domaines; économique, politique, artistique, intellectuel, culturel,...
- ❖ Faire des démonstrations ; sportive, culturelle,...